



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

IA-IPR

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Isabelle MAGNIN

Dijon, le 01 septembre 2025

Secrétariat : Sabrina FERRAROLI

Tél : 03 80 44 87 05

Mél : corpsdinspection2@ac-dijon.fr

L'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral,

à

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Mesdames et messieurs les professeurs

s/c de mesdames et messieurs les proviseurs de lycée
et lycée professionnel, mesdames et messieurs les
principaux de collège, mesdames et messieurs les
directeurs des établissements privés

Objet : Lettre de rentrée Éducation musicale 2025-2026

Une nouvelle année scolaire débute et c'est avec plaisir que je vous retrouverai toutes et tous à diverses occasions dans des contextes variés qui ne manqueront pas (formations, concerts, accompagnement ...). J'espère que vous avez pleinement profité de la pause estivale pour vous ressourcer afin d'appréhender cette rentrée et conduire vos projets au profit de la réussite de vos élèves avec énergie, dynamisme et enthousiasme.

De nouveaux collègues rejoignent notre académie certains vont débiter dans la fonction ou découvrir de nouveaux établissements. Je leur souhaite à tous la bienvenue, et sais pouvoir compter sur l'équipe engagée des professeurs d'éducation musicale pour faciliter leur intégration. J'adresse à ce titre des remerciements particuliers à tous les collègues qui s'impliquent dans l'accompagnement des jeunes professeurs, aux collègues investis dans des actions de formation ou missions diverses permettant de faciliter le travail de chacun (coordonnateurs chant choral, webmestre, Interlocuteur Académique au Numérique)

• « Tenir la promesse républicaine de l'École : élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous »

La [circulaire de rentrée](#) du 02 juillet 2025, fixe le cap pour chacune de nos actions. J'en soulignerai plus particulièrement ci-dessous quelques points qui trouveront écho directement dans notre discipline. Sa lecture complète vous permettra de prendre la pleine mesure de la déclinaison de l'ensemble des priorités, portées et partagées par l'ensemble des acteurs de l'Ecole.

> Axe 1 : consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves : Acquérir et approfondir la maîtrise des savoirs fondamentaux de la maternelle au lycée et accompagner les parcours

- *élever toujours plus le niveau de nos élèves en leur donnant les moyens de raisonner, d'exercer leur esprit critique, de s'exprimer, d'innover et de s'adapter aux réalités du monde contemporain*
- *développer pleinement le langage, construire un vocabulaire riche et précis*
- *Reconquérir l'écrit : parce qu'on ne pense pas sans écrire, parce qu'on n'apprend pas sans formuler sa pensée.*

Le travail de l'oral reste central dans le cours d'éducation musicale : lire, interpréter un texte, expliciter une démarche artistique, exprimer un point de vue, argumenter, analyser une œuvre avec un vocabulaire précis... : les occasions données à tout élève pour s'exprimer davantage, pour développer sa prise de parole doivent être investies. Cela nécessitera parfois de réinterroger, d'adapter ses stratégies pédagogiques, de repenser sa posture d'enseignant au sein de la classe, le temps donné aux élèves pour s'exprimer, développer et consolider leurs compétences langagières restant prioritaire.

Comme je l'ai déjà évoqué dans la précédente lettre de rentrée, le travail de l'écrit n'est pour autant pas à occulter. Travailler le passage de l'oral à l'écrit, reprendre les éléments d'une écoute évoqués pendant la séance, rédiger des éléments de réponse à la problématique de séquence, poser par écrit les éléments du projet musical ne sont que quelques exemples parmi d'autres qui pourront être ponctuellement abordés sur un temps court de la séance ou faire l'objet d'un travail différé, ce qui nécessitera de (re)penser la nature des travaux demandés aux élèves, notamment en relais d'une séance à une autre.

Si chaque professeur d'éducation musicale travaillera à cet objectif au sein de son enseignement, de sa classe, des échanges de pratiques, au sein de la discipline (cf PAF 25-26), de l'établissement permettront d'enrichir vos réflexions et gestes professionnels.

A noter que le [projet de nouveau socle commun](#) aborde dans sa partie V la question de la contribution des disciplines aux apprentissages fondamentaux et aux éléments de culture commune. Sa lecture peut vous offrir des pistes de réflexion sur ce sujet.

Concernant le **DNB**, *le contrôle continu de la classe de 3^e, fondé sur les moyennes annuelles dans toutes les disciplines, comptera désormais pour 40 % de la note finale de l'examen et les notes des épreuves terminales pour 60 %.*

Les points supplémentaires pour les options (ex : Enseignement facultatif de chant choral) seront pris en compte en sus. Cf les informations figurant dans [l'arrêté du 10 avril 2025](#) :

« Sont également pris en compte les points supérieurs à 10 sur 20 de la moyenne obtenue dans l'un des enseignements facultatifs ou dans l'enseignement en langue des signes française suivi par le candidat, sous réserve que la moyenne de la part de contrôle continu auxquels ces points s'ajoutent ne dépasse pas 20 sur 20. »

- L'intelligence artificielle, un nouvel apprentissage dans le parcours des élèves : l'irruption de l'intelligence artificielle générative dans la société rend indispensable l'accompagnement des élèves à l'utilisation pertinente de cette technologie, dont ils doivent pouvoir saisir les principaux enjeux

Nul ne peut ignorer l'impact de cette technologie sur les pratiques pédagogiques. Plusieurs communications ont été effectuées l'an passé via les newsletters notamment, vous donnant accès à diverses ressources que vous retrouverez sur le site disciplinaire, dans un onglet spécifique. Le Plan académique de formation disciplinaire proposera également une formation hybride pour chaque département, le sondage effectué l'an passé ayant montré une appétence pour cette question pour plusieurs d'entre vous.

> Axe 2 : Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

La conduite des projets chorals, les répertoires supports d'écoute ou de projets musicaux, offrent des occasions multiples d'aborder des sujets permettant *de promouvoir le principe de laïcité et faire vivre les valeurs de la République*. Vous retrouverez sur le site disciplinaire différentes ressources inspirantes pour la mise en place de projets pédagogiques et l'approfondissement de vos connaissances.

Je vous invite également, par un travail collaboratif avec vos collègues de l'établissement, à contribuer au renforcement de la mise en œuvre du PEAC, *les parcours éducatifs constituant en effet un moyen essentiel pour faire vivre les valeurs de l'École de la République, développer les compétences transversales, favoriser l'engagement de tous et l'égalité des chances*

• Focus disciplinaire

→ Enseignements :

> Les projets de programmes disciplinaires publiés sur le site du CSP, sont actuellement en consultation et téléchargeables via les liens suivants :

- [projet de programmes d'enseignements artistiques pour le cycle 3](#)
- [projet de programmes d'éducation musicale, de chant choral et d'histoire des arts pour le cycle 4](#)
- [projet de programmes d'histoire des arts pour le collège](#)

Je vous invite à en prendre connaissance. Dès que les programmes définitifs seront publiés, un temps de présentation et de travail sera programmé pour chaque département. Vous recevrez un ordre de mission pour cette formation le moment venu.

> Enseignement facultatif de chant choral :

• Vous retrouverez sur le site disciplinaire, l'ensemble des ressources relatives à cet enseignement. J'en rappelle quelques points d'attention :

- s'agissant d'un enseignement facultatif de 72H, il convient de réfléchir avec vos chefs d'établissement à sa mise en œuvre permettant aux élèves de développer les compétences attendues et mener à bien vos projets avec l'exigence artistique qui sera la vôtre : plages horaires favorables, ligne sur le bulletin scolaire, valorisation au DNB.
- il revient à chaque enseignant de gérer la réalisation de son propre projet, d'informer son chef d'établissement régulièrement (élèves concernés - programme – objectifs visés – établissements associés – calendrier des réunions, répétitions en cours d'année et concert – budget prévisionnel – aspects logistiques) et de transmettre les informations relatives à vos projets ainsi que les modifications en cours d'année à vos coordonnateur/ coordonnatrices départementaux respectifs.
- La nature des projets (thématique fil rouge, œuvres choisies), la qualité des arrangements vocaux adaptés à vos choristes, la capacité à interpréter de façon sensible et expressive sur scène un répertoire doivent rester au cœur des préoccupations pédagogiques de chacun d'entre vous. Je vous encourage à veiller à la cohérence artistique des projets, à aller vers des répertoires peu connus, permettant à vos élèves de découvrir de nouveaux horizons musicaux, de construire, dans la continuité de l'enseignement obligatoire, des repères culturels variés.

• Le Festival Choral Académique 2024-2025 a donné lieu à la réalisation de très beaux concerts/spectacles, ambitieux, à des productions toujours plus exigeantes (répertoire abordé, qualité vocale, scénographie) développant chez les élèves de véritables compétences d'artiste et leur autonomie, contribuant de façon singulière à leur épanouissement, leur confiance, leviers incontestables pour leur réussite scolaire. Que chacun soit à nouveau remercié pour la qualité de ces productions et son engagement.

La carte interactive du Festival 2025 sera prochainement complétée par un accès aux captations vidéos. Un montage à partir d'extraits représentatifs sera également effectué par département. Je vous remercie de m'adresser ainsi qu'à PJ Carrel les liens de téléchargement de vos projets (concert complet ou extraits).

• Concernant les projets 25-26 :

- Les coordonnateurs départementaux, que je remercie à nouveau pour leur investissement tout au long de l'année pour vous accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de vos projets, vont s'adresser à vous très prochainement afin de recueillir les informations utiles. Je vous demande de leur communiquer l'ensemble des éléments attendus en respectant les délais, que vous ayez ou non besoin d'un accompagnement logistique ou financier.
- Cette année, le projet de comédie musicale ***Elémentaire mon cher***, aboutissement d'une action spécifique de formations conduites en 2024-2025, sera donnée par 20 établissements sur l'ensemble du territoire académique, dans des mises en scène différentes. Je vous encourage à venir les découvrir sur la période du Festival 25-26.

• Associations départementales :

Dans chaque département, une association au service de tous les collègues peut venir en appui pour la réalisation de vos projets : 21 : Collèges en Chœur / 58 : Musichoeur / 71 : Ostinata / 89 : Yopocho. Ces associations travaillent en lien étroit avec les coordonnateurs qui pourront vous mettre en relation si besoin avec ces interlocuteurs.

> **Enseignements au lycée :**

Afin d'aider les élèves à travailler à leur orientation, à mieux faire connaître les enseignements de musique au lycée, des ressources sont à votre disposition sur le site. Des échanges entre enseignants (collège – lycée), la mise en place de projets communs sont à favoriser afin de mieux informer, conseiller les élèves sur leur poursuite d'études.

- Les programmes limitatifs :

- > [enseignement de spécialité musique pour les classes de terminale pour l'année scolaire 25-26](#)
- > [enseignement optionnel de musique en classes de première et terminale pour l'année scolaire 25-26](#)

→ **Développement professionnel :**

> **Le Plan Académique de Formation**

[L'offre académique de formation 2025-2026](#) est disponible sur le site académique.

Pour accéder directement à l'offre de formation en Education musicale et chant choral : 

Les abonnements, pré-inscription, inscription, déclaration de présence, s'effectuent sur [l'application SOFIA-FMO](#). L'abonnement n'engage à rien, il vous permet de recevoir en temps réel des compléments d'informations pouvant vous aider à faire vos choix définitifs.

 **Une présentation du plan sera effectuée le mercredi 10 septembre, en visio : [lien de connexion](#)**

Si vous ne pouvez y participer, n'hésitez pas à me contacter pour obtenir des précisions en complément des informations figurant sur les fiches descriptives.

> **La préparation aux concours**

- Notre académie propose à nouveau une préparation à l'agrégation interne en partenariat avec l'académie de Besançon. Cette préparation à distance inter académique de qualité a encore conduit à de bons résultats en 2025 (admissibilité et admission) Une communication à votre intention a été effectuée en fin d'année scolaire, les collègues intéressés et non encore inscrits peuvent encore me contacter

- Pour votre information à compter de la session 2026, le concours de recrutement sera désormais accessible à la fin de la licence, permettant une entrée plus précoce, progressive et accompagnée, des étudiants souhaitant s'engager dans un parcours structuré vers les métiers de l'enseignement.

Pour tout savoir sur cette réforme : 

> Certifications complémentaires

J'encourage les collègues ayant une appétence pour certains domaines à s'engager dans la passation de certifications complémentaires, qui pourront ainsi reconnaître les compétences acquises et développées, enrichir et valoriser votre parcours professionnel :

- Le Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique CAFFA : pour les collègues engagés dans ou intéressés par la formation (cf [page dédiée site académique](#)) ;
- La DNL : pour les enseignants intéressés par l'enseignement disciplinaire en langue étrangère (cf [page dédiée site académique](#)) ;
- Les certifications relevant des domaines artistiques, et plus particulièrement celle d'histoire de l'art (cf [page dédiée site académique](#)). Cette dimension étant clairement mentionnée dans l'intitulé des projets de programme, cette certification peut faire l'objet d'un intérêt tout particulier pour les enseignants de notre discipline.

> RDVC

J'invite les collègues éligibles pour la campagne 2025-2026 à anticiper ce rendez-vous et notamment l'entretien en s'appuyant sur le « document de référence de l'entretien » téléchargeable, figurant dans le guide du rendez-vous de carrière. Tout document visant à éclairer vos pratiques et votre parcours professionnel n'en rendra les échanges que plus constructifs.

→ Infos diverses :

> A noter à l'agenda :

Une présentation du **nouveau site académique** et du contenu de **l'offre de formation disciplinaire**, sera effectuée **mercredi 10 septembre 2025 de 17H30 à 18H30 en visio** par Pierre-Jean CARREL et moi-même :

 : [lien de connexion](#)

> Communication :

J'attire votre attention sur les canaux de diffusion d'informations régulièrement utilisés tout au long de l'année : messagerie professionnelle, listes départementales de diffusion, site académique et Newsletter (mensuelle ou bimestrielle) Pour mémoire : seules vos adresses académiques seront utilisées, il convient donc de privilégier leur utilisation lors de toute communication et de consulter vos boîtes de réception très régulièrement.

> Formateurs – professeurs missionnés

De nombreux collègues peuvent vous apporter une aide, un accompagnement spécifique, relativement aux missions qui leur sont attribuées :

- pour les questions liées aux usages du numérique, au site disciplinaire, aux contenus des newsletters : [Pierre-Jean CARREL](#), IAN et webmestre
- pour l'élaboration et le suivi des projets chorals : [Alexandra FOURNIER](#) (21), [Sophie ARNOULT](#), [Marie-Catherine PILLOT](#) (58), [Emilie DESBRIERES](#) (71), [Éric MARTIN](#) (89), coordonnateurs départementaux
- pour le suivi des stagiaires, des étudiants de Master 1 et 2 : [Nadège LEMONNIER](#), coordonnatrice de parcours et Formatrice Académique à l'INSPE
- pour les contractuels (permanence virtuelle, visites) : [Catherine BERTHAULT](#), chargée de mission d'inspection

Parce que le collectif est une force pour la conduite de nos missions, notre cheminement personnel, l'enrichissement de nos pratiques professionnelles, je vous invite à conserver le lien construit depuis longtemps, en me sollicitant en tant que de besoin, en m'informant de vos projets, en faisant vivre des collectifs de travail au sein de l'équipe disciplinaire de professeurs d'éducation musicale, en partageant via les nombreux vecteurs et canaux de communication mis à votre disposition. Vous savez pouvoir compter sur moi pour vous accompagner dans vos parcours, quels que soient vos besoins.

Je vous remercie pour votre engagement en faveur de l'accompagnement et de la réussite de tous les élèves placés sous votre responsabilité et souhaite à chacune et chacun d'entre vous une excellente année scolaire, riche d'échanges, d'idées, d'initiatives, de projets.

L'IA-IPR Éducation musicale et chant choral
Isabelle MAGNIN

